

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION N 9

Chargée de l'examen du rapport-préavis No 2017/38 : Réponse aux postulats de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion »

Présidence :	Mme Eliane Aubert PLR
Membres présents :	Mme V. Beetschen Les Verts Mme S. Soto Les Verts Mme M. Crausaz Mottier (remplace Mme A.Aubert) EàG Mme F. Longchamp (remplace Mme T. De Meuron) PLR Mme A. Vonlanthen (remplace Mme E.Pascuas Zabala) PS M. G.-J. Schneider PS
Membres absents :	Mme A. Messere UDC M. V. Christe PLC M. V. Brayer PS M. D. Corboz PS M. M. Donzé Le Centre
Représentants de l'administration communale :	M. Michael KINZER, chef du Service de la culture (CD) M. Tanguy AUSLOOS, délégué à la jeunesse (EJQ)
Notes de séance :	M. Alessandro SFAMENI, assistant du chef du Service de la culture (CD)

Lieu : Salle des commissions

Date : vendredi 8 mars de 8h à 8h45

1. Préambule

Le rapport-préavis N° 2017/38 répond aux postulats de Mme Sarah Neumann intitulés « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion », déposés les 23 septembre 2014, et renvoyés à la Municipalité pour étude et rapport le 16 février 2016.

2. Examen du rapport-préavis

M. le Syndic informe la commission qu'une étude sur les publics de la culture est déjà entamée. Celle-ci a été confiée à l'UNIL et se fonde sur une méthodologie rigoureuse. Cette étude fera l'objet d'une mise à jour des chiffres tous les 5 ans et sera complétée annuellement par des données statistiques, de manière à ce que l'on puisse mesurer les évolutions dans le temps. M. le Syndic indique que le fait de mener une étude régulière et renouvelée sur les publics est un outil utile pour évaluer l'impact des politiques d'accès à la culture et pour pouvoir les questionner.

S'agissant du postulat de M. Yves Adam, M. le Syndic émet plus de réserve sur l'outil « Culture-Passion ». En effet, le parallèle avec le sport n'est pas complètement pertinent dans le sens où « Sport-Passion » est une initiation à une pratique sportive. Il explique que si l'on devait procéder à un parallèle complet avec le thème de la culture, l'outil « Culture-Passion » correspondrait à des cours de théâtre, de danse, de musique et non le simple fait d'aller au spectacle. Le rapport est donc différent entre « consommer » de la culture et s'initier à une pratique artistique.

Dans la pratique actuelle, un grand nombre d'initiatives sont déjà mises en place. La Ville de Lausanne fait un effort financier considérable de CHF 6 millions par an en ce qui concerne la formation musicale non professionnelle (à savoir le Conservatoire et l'EJMA, ainsi que les 5 écoles de musique qui vont prochainement fusionner : l'École sociale de musique, l'École de Musique de la Ville de Lausanne, l'Harmonie, Musica Viva et l'institut de Ribaupierre). Il n'apparaît pas à la Municipalité qu'un passeport « Culture-Passion » apporterait un plus au vu des offres existantes.

Pour ce qui est de la formation théâtrale ou danse, les écoles ne sont pas subventionnées. Cela pourrait être éventuellement pensé à l'avenir, mais impliquerait des investissements financiers considérables afin de mettre en place une telle politique publique communale. Toutefois, un nombre important d'activités de médiation sont actuellement mises en place au sein des institutions culturelles (ex. : fête de la danse, initiations, visite des coulisses, journées portes ouvertes, etc.). M. le Syndic rappelle les nombreux outils d'accès à la culture qui existent déjà, tel le « Passeport Culturel », ainsi que tout le travail effectué par les écoles.

3. Discussion générale

Un commissaire indique qu'il serait opportun pour les prochaines études de distinguer deux types de publics : un public pour la culture des arts vivants de la scène, comprenant le théâtre, la danse, la musique et un autre public pour la culture dite morte, comprenant les musées, les expositions, les bibliothèques. Il est favorable à la réponse du postulat, même si selon lui la question méritait d'être davantage développée.

Une commissaire s'interroge quant au résultat de l'étude. Est-ce que, en fonction du type de public, le soutien financier accordé par la Ville à certaines manifestations serait revu à la baisse ? En outre, est-ce que le résultat de cette étude permettra à la Municipalité de se rapprocher des communes d'où vient le public, afin que celles-ci participent financièrement ? M. le Syndic répond par la négative à la première question.

Concernant la répartition financière auprès des autres communes, M. le Syndic estime qu'elles seraient réticentes à participer, au vu de l'impact financier sur leur budget. Pour la Municipalité, la stratégie serait d'obtenir des financements mieux répartis sur de nouveaux projets. A titre d'exemple, le projet du Capitole. C'est un projet est actuellement évalué à CHF 18 millions au total. L'État de Vaud contribue à hauteur d'un montant de CHF 150'000.- par an, auxquels s'ajoutera possiblement de l'argent de la Confédération. Une répartition des subventions se fera entre la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud et la Confédération.

Une commissaire relève le fait qu'avec l'entrée de la nouvelle loi sur les écoles de musique, aucune subvention n'est versée aux adultes, alors qu'une augmentation de l'écologie est constatée. Elle précise qu'actuellement un adulte, dès l'âge de 20 ans, qui veut suivre un cours de musique d'une heure par semaine pendant l'année scolaire doit dépenser environ CHF 5'000.- auprès des écoles de musique. Elle demande ce que fait la Municipalité pour maintenir l'accès à l'apprentissage non professionnel de la musique dans les écoles de la ville pour les personnes de 20 ans et plus ?

M. le Syndic explique qu'il est vrai que les subventions sont prioritairement destinées aux jeunes, selon décision légale. Cependant, des subventions historiques sont encore octroyées par la Ville de Lausanne à l'ensemble des écoles de musique, ce qui a comme impact indirect une baisse de l'écologie. Sans ces subventions historiques, l'enseignement pour les adultes au sein de ces écoles serait d'autant plus élevé.

A la question du prix des cours des écoles de musique qui est le double des cours privés, M. le Syndic explique que le système mis en place pour les écoles de musique protège bien les professeurs et que par conséquent les coûts supportés par les écoles sont importants.

Une commissaire trouve dommage d'abandonner l'offre « Culture-Passion » au motif qu'elle n'aurait rien à voir avec l'offre « Sport-Passion ». Il y a des parallèles à tirer, selon elle. Elle remarque qu'il est souvent complexe pour les parents de comprendre ou d'accéder à ces offres. Pour sa part, la communication pourrait être améliorée.

Une commissaire se déclare un peu déçue à la lecture de ce rapport-préavis qu'elle trouve un peu minimaliste. S'agissant du postulat de Mme Sarah Neumann, elle est ravie d'apprendre que l'étude a déjà commencé. En ce qui concerne le postulat de M. Yves Adam, elle considère qu'un inventaire de toutes les propositions existantes a été établi, mais que la réponse au postulat n'a pas traité de la question des créations d'ateliers.

La mise en vente facilitée des places de théâtre qui ne sont pas vendues proposée dans un autre postulat, aurait pu être traitée dans ce rapport-préavis.

M. le Syndic explique que concernant l'étude sur les publics, la réponse a été brève et positive. S'agissant du postulat « Culture-Passion », la Municipalité ne propose pas de mettre en place un tel outil. Il rappelle que les institutions culturelles font déjà un travail important dans ce sens.

4. Examen point par point du préavis

Une commissaire désire savoir si la Municipalité entend mettre à l'agenda une étude complète sur les publics avec un rendu envisagé en 2018 et demande si cette date est toujours d'actualité ?

M. Kinzer informe que l'étude devrait arriver à terme fin 2018, avec une période de publication et valorisation qui pourrait s'étaler jusqu'au printemps 2019.

Une commissaire revient sur la question de la billetterie mutualisée concernant les quatre musées communaux et plusieurs institutions culturelles d'envergure. Elle désire connaître quelles sont ces institutions.

M. le Syndic indique que la Municipalité a lancé un appel d'offres conjoint avec l'État de Vaud visant à se doter d'un instrument de billetterie commun pour les musées et les institutions culturelles, notamment Plateforme 10 qui en sera un acteur important. L'appel d'offres est en cours et l'idée est que les musées communaux et musées cantonaux puissent être intégrés dans le système, ainsi que les institutions d'art vivant subventionnées, comme Vidy, l'OCL, l'Opéra, les Docks, etc. Certains coûts fixes pourront être financés en partie par Lausanne-Tourisme avec qui la Municipalité travaille en étroite collaboration sur ce projet, ce qui permettra de vendre par la suite des produits culturels combinés à des nuitées hôtelières.

Un commissaire s'étonne que les institutions, qu'elles soient de culture morte ou de culture vivante, vont détenir un système de billetterie performant alors que la culture alternative ne s'intègre malheureusement pas à ce projet.

M. le Syndic informe que cette solution de billetterie sera ouverte à toutes les institutions. Toutefois, la Municipalité attend le résultat de l'appel d'offres, afin de savoir quels seront les coûts de mise en place du projet par institution.

5. Conclusions de la commission

La réponse municipale apportée au postulat de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » **est adoptée à l'unanimité** ;

La réponse municipale apportée au postulat de M. Yves Adam « Culture-Passion » **est adoptée par un oui et six abstentions**.

Lausanne, le 9 avril 2018

La rapportrice:

Eliane Aubert